



remboursement sur facture

Par **sauniern**, le **14/03/2022** à **09:51**

Bonjour,

Dans le cadre d'une association 4L Trophy, des dons sont réalisés pour nos équipages. Lors de besoin précis (Pré inscriptions par ex.) l'association peut participer via son budget de fonctionnement (issu de dons à l'association) aux frais.

Dans ce cadre est ce que le membre bénéficiaire doit fournir une facture prouvant l'utilisation des fonds ? Facture non censurée ?

D'autre part si des dons sont effectués pour un équipage en particulier, quels sont les documents à fournir / exiger pour la récupération de ses fonds ? le but étant que l'argent récolté serve à la cause et non à l'enrichissement des adhérents

Merci pour vos lumières.

Par **morobar**, le **15/03/2022** à **10:38**

Bonjour,

Soit vous faites un don à un équipage, et celui-ci peut vous remettre un reçu.

Soit vous prenez en charge une réparation et là bien sur la remise d'une copie de la facture voire une facture au nom de l'association s'impose.

Par **sauniern**, le **15/03/2022** à **11:35**

Merci pour votre réponse, dans le cas ou c'est de l'argent récolté par cet équipage mais qui transit par le compte de l'association, quels sont les obligations en terme de sortie d'argent du compte ? pièces à fournir si il y a un contrôle ?

Il n'y a pas de justification à faire pour l'équipage souhaitant récupérer tout ou partie des dons qu'il a récolté ?